

Discours d'ouverture de M. Steinmeier, ministre fédéral des Affaires étrangères, à l'occasion de la Conférence internationale de Nuremberg intitulée: "Bâtir l'avenir sur la paix et la justice"

25.6.2007

Mesdames et Messieurs les ministres,
Excellences,
Monsieur le président de la Cour,
Monsieur le maire,
Mesdames, Messieurs,

La vérité historique est un bien rare. Elle est recherchée là où la violence, les guerres civiles et autres ont déchiré les sociétés. Elle est la condition indispensable de tout rapprochement et de toute réconciliation sociale sans lesquels un avenir commun n'est ni envisageable ni possible en Somalie, en Afghanistan et moins encore en Iraq.

Je remercie l'administration judiciaire bavaroise, et en particulier M. Franke, président de la Cour, de nous avoir donné l'occasion de vous accueillir dans cette salle historique.

C'est ici, dans la salle 600 de la Cour d'assises du palais de Justice de Nuremberg, que s'est écrite une nouvelle page de l'histoire du droit et de la paix après les heures sombres du national-socialisme.

C'est ici qu'a pu s'affirmer le principe selon lequel les plus hautes personnalités d'un État pouvaient elles aussi avoir personnellement des comptes à rendre pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide et guerre d'agression.

C'est ici qu'a commencé une évolution qui a atteint son apogée il y a cinq ans avec la création de la Cour pénale internationale. Cent quatre États ont depuis reconnu le Statut de Rome, ce qui démontre de manière impressionnante la confiance qui est accordée à cette institution. La Cour pénale internationale porte aujourd'hui l'espoir de vaincre l'impunité; même si elle est parfois contestée, elle joue un rôle important sur la scène internationale dans les situations de conflit et d'après-conflit.

C'est ici, dans cette salle, qu'en 1947, après la défaite du régime totalitaire nazi, le procureur du procès IG Farben a prononcé ces paroles visionnaires: on ne saurait recréer une communauté européenne pacifique et saine en se contentant de recouvrir les morts d'un voile, sans effectuer aucune enquête.

De fait, la révélation de la vérité est devenue le fil directeur de la résolution des conflits: vérité établie par la justice comme dans le cas des tribunaux pénaux pour la Yougoslavie, le Rwanda ou la Sierra Leone, vérité établie de manière impartiale comme au Guatemala et au Maroc, vérité reconnue par la repentance comme en Afrique du Sud, "droit à la vérité", soutien à la mémoire nationale commune. Ernest Renan a dit il y a 125 ans que la nation est constituée de deux choses: la possession en commun de souvenirs, parfois douloureux, et le désir de continuer la vie commune.

Au cours des 60 dernières années, l'Allemagne est revenue dans le cercle des nations respectées. Nous en sommes tous très heureux car nous savons que cela n'allait pas de soi. Peut-être cela est-il dû également à la manière dont nous avons traité la barbarie des nazis. C'est ainsi que les concepts d'"apurement du passé" et de "travail de deuil" n'existent que dans la langue allemande. Poursuites pénales, documentation et souvenir de la vérité historique, indemnisation des victimes et démarches de pardon publiques (je pense en particulier au geste historique de Willy Brandt lorsqu'il s'est agenouillé à Varsovie): chacun de ces éléments relevant de la justice transitionnelle nous a permis et nous permet de traiter le passé. La ville de Nuremberg, dont je salue ici le maire, M. Ulrich Maly, est l'exemple de la manière ouverte dont on peut traiter une histoire difficile.

Tôt ou tard, la quête de la vérité s'impose aux sociétés. Nous en avons fait l'expérience en Allemagne, nous le voyons aujourd'hui en Pologne où nous assistons à un débat sur les espions des services secrets durant la période communiste, débat qui avait été volontairement évité après 1989, avec l'appui des victimes, et qui resurgit aujourd'hui, vingt ans après l'effondrement du régime. Chez nous aussi, il a fallu plus de vingt ans pour qu'en 1968, une nouvelle génération mette fin au silence collectif de ses parents. Nous n'avons donc aucune raison de faire de l'autosatisfaction, car chez nous aussi, l'affrontement rigoureux et douloureux avec le passé n'a commencé que timidement et tardivement. Il convient cependant d'observer, et cela m'amène au thème de cette conférence, que les choses ont été plus faciles pour nous sur un point décisif: en Allemagne, il était évident aussi bien après 1945 qu'après 1990 que les procédures judiciaires, les réparations, les décisions personnelles en attente et les

débats publics sur la culpabilité et le pardon ne compromettraient pas la paix à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Dans de nombreuses parties du monde, la réalité est beaucoup plus complexe. Nombre de régions sont peuplées de seigneurs de la guerre qui ne s'assoient à la table des négociations que sous la menace de poursuites pénales, pour exiger ensuite la suspension de ces poursuites, des seigneurs de la guerre qui sont cependant nécessaires pour conclure la paix. Nombre de conflits ne sauraient être réglés contre et sans les représentants partisans d'un ancien régime qui, dans la période suivant le conflit, jouent les empêcheurs de tourner en rond, font tout pour porter atteinte à la paix et continuent de jouir d'une influence suffisamment forte pour torpiller, voire empêcher la quête de justice.

Nous savons tous que la paix, la justice et le développement sont subordonnés l'un à l'autre. C'est pourquoi nous avons fait du renforcement de la coopération dans le domaine de l'État de droit un thème central de notre présidence du G8 et que nous en avons discuté lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Potsdam le 30 mai. La sécurité juridique, la transparence des procédures et la protection efficace des droits individuels sont des conditions indispensables au développement durable et à la prévention et au règlement durable des conflits.

Mais nous savons aussi qu'il n'existe pas de plan tout fait pour aider les sociétés touchées par un conflit à trouver leur propre chemin pour relier entre elles la sécurité et la paix, la justice, la création d'institutions fiables et la restauration de la confiance interne, et à poser la première pierre à cet effet lors des négociations de paix.

L'objectif de cette conférence est de trouver et de tracer des chemins possibles pour y parvenir. Je ne peux ni ne veux anticiper sur les conclusions. Ces prochains jours, cette question sera entre les mains des praticiens de la politique, des scientifiques renommés et des nombreux représentants de régions directement touchées par les crises que nous avons invités ici, à Nuremberg.

Aux représentants des organisations non gouvernementales qui sont assis sur l'ancien banc des accusés, je voudrais dire:

Vous venez de différents États: l'Afghanistan, la Bosnie, l'Iraq, la Sierra Leone et la Colombie, pour n'en citer que quelques-uns. Vous vous trouvez ici en un lieu historique

auquel vous donnez une signification nouvelle. Vous évoquez l'injustice, et c'est là la différence, non parce que vous êtes coupables comme ceux qui se trouvaient à votre place il y a soixante ans, mais parce que vous représentez les victimes. Vous représentez des sociétés dans lesquelles des hommes et des femmes ont été durablement marqués, parfois traumatisés par la guerre, les déplacements forcés et les violations massives des droits de l'homme. Vous représentez des sociétés qui ont souvent perdu confiance dans le rôle de protection de l'État et de la communauté internationale et qui n'en espèrent que plus fortement la paix, le rétablissement de la sécurité juridique, la reconnaissance des actes commis et la réussite du processus de réconciliation entre coupables et victimes. Nous ne devons pas vous décevoir. Vous êtes nos invités d'honneur, vous serez à la fois les témoins de nos débats et les témoignages vivants. Le thème de notre conférence, vous l'avez vécu dans votre chair dans toutes ses dimensions.

Je vous demande de nous faire partager votre expertise, de nous rappeler au réalisme et de nous aiguillonner pour que nous trouvions à tout prix des modèles intelligents de gestion des tensions entre la paix et la justice.

Votre expérience, les études élaborées lors de la préparation de la conférence et les discussions dans les ateliers de demain sont autant de trésors de connaissances qui n'avaient encore jamais été réunis dans ce domaine. C'est une raison de plus pour que nous œuvrions ensemble afin d'en faire profiter au maximum ceux qui ne peuvent pas être à Nuremberg. Nous ne voulons pas nous contenter de constatations, nous voulons aussi que des mesures concrètes en soient tirées. Que pouvons-nous apprendre les uns des autres? Quels enseignements pouvons-nous en tirer qui soient valables indépendamment de la date et du contexte général? Notre objectif est de répondre à ces questions dans une déclaration de Nuremberg sur la paix et la justice.

C'est évidemment une tâche difficile que de vouloir fondre nos conclusions dans un texte de portée générale. Dans les négociations de paix, les processus de transformation politique et de reconstruction, aucune situation n'est comparable à une autre.

Par ailleurs, les conceptions et les pratiques divergent profondément lors de la reconstruction d'un État.

"La sécurité d'abord" est souvent une revendication de premier plan des victimes d'un conflit qui aspirent à la cessation des bains de sang et de l'arbitraire. Mais il ne faut pas que "la

sécurité d'abord" soit synonyme de "la sécurité seulement", au détriment des objectifs de justice, de vérité et de réorganisation des structures qui favorisaient les conflits. Il ne faut jamais refermer la porte définitivement sur la justice, même au nom de la paix et de la sécurité.

"L'État de droit d'abord" part à juste titre de l'hypothèse que seuls le respect des droits de l'homme et des institutions conformes aux principes de l'État de droit pour garantir ces droits sont à même d'assurer aux hommes la liberté de s'épanouir. Seul le respect des droits de l'homme permet de faire naître la confiance dont ont besoin les populations autrefois ennemies tout comme l'économie. Nous connaissons cependant des exemples où une libéralisation beaucoup trop rapide a eu un effet déstabilisant. La promesse de la justice peut se révéler creuse, voire contreproductive, tant que les institutions qui garantissent la justice ne fonctionnent pas et qu'un accord sur la nature et l'ampleur de la justice n'a pas été trouvé au sein de la société.

"La société civile d'abord" part à juste titre du principe que la qualité et l'acceptation des décisions politiques dépendent de la participation active des hommes et des femmes. Un vaste débat et une interaction avec la société civile sont nécessaires pour trancher la question essentielle de l'ampleur des peines et de l'étendue du pardon que souhaite la société. Le renforcement de la société civile ne peut toutefois pas remplacer l'indispensable mise en place d'un ordre étatique légitime. Cela est vrai particulièrement pour les États dont les structures ont été ravagées par le conflit.

Un règlement durable des conflits au Darfour, en Somalie, en Afghanistan, en Colombie et dans d'autres régions ne pourra intervenir que si nous tenons compte des différentes oppositions évoquées. Paix et réconciliation sont impossibles à atteindre avec une approche manichéenne. J'en fais l'expérience au quotidien dans mon travail: c'est l'un des plus grands défis politiques et moraux que nous ayons à relever. Un modèle reposant sur une unique alternative ne sert rien. Pour aborder intelligemment ce dilemme entre la paix et la justice, il convient plutôt de fondre plusieurs hypothèses en un programme cohérent, tant du point de vue du contenu que du calendrier.

Ce qui m'importe, c'est que nous ne nous décourageons pas devant la complexité des problèmes. Nous savons pertinemment qu'aucune formule magique ne tombera du ciel. Mais nous avons conscience, et c'est là un aspect positif, que les options qui s'offrent à nous sont plus nombreuses qu'on ne le pense habituellement. C'est pourquoi cette conférence s'efforcera

de tracer des chemins, de vérifier des possibilités, de comparer les expériences et d'en tirer les enseignements.

J'ai bon espoir que cette conférence permette à l'avenir de prendre des décisions difficiles de manière plus différenciée, plus réfléchie et plus créative, car les cas ne manqueront pas où cela sera nécessaire.

Je vous souhaite donc une conférence fructueuse qui aboutisse à des conclusions communes. J'espère que vous apprécierez votre séjour à Nuremberg.